



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA CREUSE

Préfecture
Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité
Bureau des Élections et de la
Réglementation

Arrêté n° 23-2019-06-07,004 en date du - 7 JUIN 2019
fixant la liste des candidats à l'élection municipale partielle complémentaire
de la commune de SAINT-ÉLOI des 23 et 30 juin 2019

**La Préfète de la Creuse,
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,**

VU le code électoral, et notamment son article L. 258 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-8 et L. 2122-14 ;

VU la démission de Monsieur Bernard HURBE, de son mandat de conseiller municipal de Saint Éloi le 6 avril 2017 ;

VU la démission de Madame Michèle PAROUTY, de son mandat de conseillère municipale de Saint Éloi le 10 avril 2017 ;

VU la démission de Monsieur Sébastien LABESSE, de son mandat de maire de Saint Éloi le 31 janvier 2019, acceptée le 1^{er} avril 2019 ;

VU l'instruction ministérielle n° 864 du 8 novembre 2018 relative aux dispositions s'appliquant dans l'année qui précède le renouvellement général des conseils municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE, pour ces circonstances, le conseil municipal de Saint-Éloi doit être complété ;

VU l'arrêté n° 23-2019-04-10-002 en date du 12 avril 2019 portant convocation des électrices et des électeurs de la commune de Saint-Éloi ;

CONSIDÉRANT les candidatures déposées pour le 1^{er} et 2^{ème} tour, à la préfecture de la Creuse, les mardi 4 juin et mercredi 5 juin 2019 de 9H à 17H ;

SUR PROPOSITON DE M. le Secrétaire Général de la préfecture de la Creuse,

ARRÊTE :

Article 1^{er} - La liste des candidats admis à se présenter au premier tour de scrutin du dimanche 23 juin 2019 et éventuellement au second tour le dimanche 30 juin 2019 pour l'élection municipale partielle complémentaire dans la commune de Saint-Éloi est annexée au présent arrêté.

Article 2 - M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse et Madame le maire par intérim de la commune de Saint Éloi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux emplacements habituellement réservés à cet effet.

Fait à Guéret, le - 7 JUIN 2019

La Préfète,

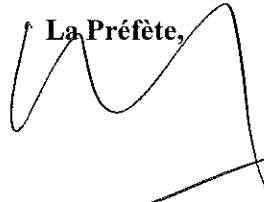

Magali DEBATTE

**LISTE DES CANDIDATS À L'ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE
COMPLÉMENTAIRE DE SAINT-ÉLOI
DES DIMANCHES 23 ET 30 JUIN 2019**

- Monsieur Charles RAVEZ

- Monsieur Patrick CAUDRON

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour, le **7 JUIN 2019**

La Préfète,

Magali DEBATTE